

naires étrangers. Le Conseil autorisa le secrétaire général à faire le nécessaire pour fournir au gouvernement congolais l'aide militaire dont il pouvait avoir besoin jusqu'à ce que ses forces puissent prendre la relève et assurer la sécurité.

Comme on le verra ci-après (chapitre huit), cette décision d'aider le gouvernement d'un pays qui venait d'accéder à l'indépendance portait la marque du secrétaire général, Dag Hammarskjöld; elle souleva une vive controverse aux Nations Unies sur le rôle du secrétaire général et le financement des opérations de maintien de la paix. Le Canada accorda un appui sans réserve à M. Hammarskjöld à qui incombait la tâche difficile d'administrer l'opération du Congo. (C'est en accomplissant cette tâche qu'il trouva la mort, en 1961, dans un accident d'avion.) Le premier ministre John G. Diefenbaker définit ainsi la position du Canada à cet égard dans son intervention devant l'Assemblée générale, le 26 décembre 1960 : « Il faut laisser les nations d'Afrique forger leur propre destin; pour l'aide dont elles auront besoin, la source qui convient le mieux est constituée par les organismes des Nations Unies. » Il fit observer, d'autre part, que les événements du Congo démontraient, une fois de plus, « qu'il fallait que des forces militaires puissent être immédiatement mises à la disposition des Nations Unies en cas de besoin ».

Le Canada fournit à l'ONUC environ deux cent quatre-vingts spécialistes en transmissions et un petit contingent des forces aériennes.

L'opération du Congo a été, de beaucoup, la plus coûteuse et la plus difficile de toutes celles que les Nations Unies ont entreprises pour le maintien de la paix. La force envoyée au Congo a compté jusqu'à vingt mille hommes venus de dix-neuf pays, et, en tout, près de cent mille personnes en ont fait partie. Les frais engagés ont été estimés, au total, à plus de quatre cent millions de dollars. Le secrétaire général faisant le bilan de l'œuvre accomplie, devait déclarer dans un rapport sur le retrait de la force (juin 1964) :

« La présence de la Force des Nations Unies a été le facteur décisif du maintien de l'intégrité territoriale du pays; c'est à elle seule qu'est due la cessation des activités des merce-